



Le mot du Maire

Chères Administrées et Chers Administrés,

C'est dans une période contrainte et compliquée que le Conseil Municipal, conscient du coût de l'énergie, de l'inflation galopante qui impactent vos dépenses, n'augmentera pas les taux d'imposition.

Je tiens à remercier l'équipe municipale et le personnel qui m'entoure pour leur travail et leur investissement au quotidien, animés par la passion, celle qui nous a guidée durant ces 3 années.

Nous poursuivons notre tâche avec le même état d'esprit. La solidarité et la sécurité, sont nos priorités.

Nous pouvons être fiers de notre village qui a été récompensé le 25 Mai, par le LABEL "VILLE PRUDENTE" remis par la Prévention routière, pour nos investissements en matière de sécurité routière. Seules 6 communes du Département sont labellisées. D'autres projets travaux et investissements verront le jour. Le déploiement de la fibre dans notre village est terminé, un travail qui a exigé beaucoup d'efforts et de composition pour arriver sur notre commune.

Malgré les épisodes de sécheresse, la préfecture a autorisé le remplissage des piscines avant le 31 Mai, tout est prêt, nos surveillants de baignades seront présents pour vous accueillir dès le 1er Juillet.

Je vous souhaite un bel été, de bonnes vacances entourés de vos proches, avec la joie de se retrouver durant cette période estivale.

Bien à vous,

Madame le Maire
Evelyne LAGOUTTE

ETAT CIVIL



Bienvenue à Julia et Alba,
filles de Vanessa SOLLIE et Matthieu FERRY.
Félicitations aux parents.

LA MAIRIE

La Mairie est ouverte au public :

- Le lundi de 17h00 à 19h00
- Le jeudi de 10h00 à 12h00
- Le vendredi de 15h00 à 17h00



Si, vous n'êtes pas libre sur ces créneaux, vous pouvez prendre rendez-vous.

Tél. 02 37 99 62 19

Courriel : mairie.denonville@wanadoo.fr

LES TRAVAUX

Cette année, les travaux prévus sont l'installation de jeux au parc du petit pré, la peinture intérieure de la mairie, la réfection du mur du cimetière, la pose de volets à la salle polyvalente et les gouttières à l'église.

L'acquisition d'une tondeuse autoportée permet aux agents municipaux une tonte plus rapide grâce à une coupe plus large.

A Denonville, des travaux de réparation sont en cours rue des Vignes d'Allians. Ils devraient être finis fin juin.

Enfin, à Monvilliers où la circulation est devenue plus dense, les travaux de réfection des trottoirs ont commencé fin mai afin de sécuriser le déplacement des piétons. La gêne occasionnée par ces travaux devrait être d'environ 1 mois.

L'ensemble de ces travaux est en partie financé par des subventions du département et de Chartres Métropole.

CONGES DE LA MAIRIE

La Mairie sera fermée pour congés d'été du 10 au 17 juillet.

FEU D'ARTIFICE

La Mairie tirera le feu d'artifice annuel le 24 juin depuis le stade, lors de la fête de la Saint-Jean organisée par le CFL. Il n'y aura pas de feu d'artifice le 14 juillet.

MEMO HORAIRES

L'utilisation des appareils de jardinage et de bricolage et tous travaux pouvant gêner le voisinage sont autorisés, par arrêté préfectoral de :

- 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 les jours ouvrables,
- 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 les samedis
- 10h00 à 12h00 les dimanches et jours fériés

CEREMONIE DU 08 MAI

Sous le soleil de mai, Madame Le Maire a présidé la cérémonie qui s'est tenue au cimetière. De nombreux habitants se sont déplacés sous le soleil de mai. Justin a déposé la gerbe au monument tandis que Magali a représenté notre armée.

A l'issue de la cérémonie, le cortège a rejoint la salle polyvalente où les enfants ont volontairement participé au service des petits fours et brioches.



VILLAGE PRUDENT

La pose du panneau " Village prudent " 1er cœur obtenu lors du congrès des Maires à Paris en novembre dernier, a eu lieu jeudi 25 mai à l'entrée de Denonville, côté château d'eau en présence de Madame Le Maire, d'adjoints, de conseillers, d'habitants et de Monsieur Eric Louis, délégué départemental de la Prévention Routière.

Ce label de la Prévention routière récompense les villes pour leurs investissements et leurs efforts concernant la sécurité routière. 6 communes seulement sont labellisées en Eure-et-Loir.



LES ANNONCES DES HABITANTS

Aide à domicile

Aide-soignant depuis 40 ans avec expérience et diplôme des premiers secours, **Philippe Guicheteau**, habitant de Denonville, peut intervenir à domicile pour la toilette, l'aide au lever et au coucher, la prise des repas ... auprès de nos aînés et des personnes handicapées.

Il a également une expérience avec lève personnes et verticalisateur.

06 80 42 98 15
phildour@gmail.com

Electricien



Installé à Monvilliers, l'entreprise d'électricité générale de **Yohann Deghaye** propose un large éventail de prestations. Electricien qualifié, il s'engage à faire preuve de réactivité pour vous assurer des services conformes aux normes en vigueur aussi bien en dépannage qu'en rénovation.

www.yohanndeghayelec.com/

06 98 28 74 75

DIAGNOSTICS IMMOBILIERS EN CAS DE VENTE

Le vendeur doit obligatoirement fournir les diagnostics suivants en cas de vente d'une maison :

- Diagnostic de performance énergétique (DPE)
- Constat de risque d'exposition au plomb (Crep)
- État mentionnant la présence ou l'absence d'amiante
- État de l'installation intérieure de l'électricité si l'installation a plus de 15 ans
- État de l'installation intérieure du gaz si l'installation a plus de 15 ans
- État de l'installation d'assainissement non collectif
- État relatif à la présence de termites
- Diagnostic Bruit
- Audit énergétique si le logement est classé F ou G sur le DPE
- État des risques (naturels, miniers, technologiques, sismiques, radon...)

Le vendeur doit également vous remettre le carnet d'information du logement (CIL).

Enfin, il doit vous indiquer s'il y a un risque de mэрule (champignon) dans la construction de la maison. Ce risque de mэрule concerne les zones géographiques identifiées par un arrêté. L'arrêté est consultable en préfecture ou sur son site internet.

À savoir :

Les prix des diagnostics ne sont pas réglementés, les tarifs peuvent donc varier d'un professionnel à un autre pour un même diagnostic.

Toutes les informations sur :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N20591

POINT INFORMATION JEUNESSE : un relais d'information dans votre agglo

Le Point Information Jeunesse de Chartres métropole fait partie d'un réseau national d'accueil dont l'objectif est de favoriser l'autonomie des jeunes par un meilleur accès à l'information. C'est un espace d'accueil et d'information ouvert à tous les jeunes de 11 à 25 ans. L'accueil est gratuit, anonyme, personnalisé avec et sans rendez-vous.

Il dispose d'une documentation riche, d'accès à internet et de professionnels qui peuvent conseiller et donner des informations sur :

- L'organisation des études,
- Les métiers et formations,
- La recherche d'emplois et de petits boulots,
- La formation continue,
- La vie quotidienne (logements, santé),
- Les loisirs (sports, accueil de jeunes...),
- Les vacances,
- Comment partir à l'étranger...

Les services proposés par le PIJ :

- Une formation BAFA à moindre coût pour les jeunes domiciliés sur l'une des communes de Chartres Métropole.
- Correspondant Yep's.
- Annonces de jobs d'été, saisonniers, étudiants...
- Aide à la recherche du stage de 3ème
- Des ateliers d'informations sur les métiers, la santé, l'Europe, le BAFA.

Sur le territoire de Chartres métropole, 3 antennes du PIJ vous accueillent sur rendez-vous, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 :

- 1, rue du Pont-Rouge à Maintenon le vendredi ;
- 4, bis place de la République à Saint-Georges-sur-Eure le mardi ;
- Rue Louis-Isambert à Sours le jeudi.

Des permanences et des ateliers sont également organisés le mercredi de 13h30 à 16h30 :

- à Maintenon, le 3e mercredi du mois ;
- à Saint-Georges-sur-Eure, le 1er mercredi du mois ;
- à Sours, le 2e mercredi du mois.

Tout au long de l'année, de nombreuses animations, formations, rencontres sont également proposées par le Bureau Information Jeunesse à Chartres. Retrouvez tout l'agenda sur www.chartres.fr

BIJ de Chartres 3, rue de l'Étroit-Degré - 28000 CHARTRES
Tel : 0237234232

bij28@agglo-ville.chartres.fr

Ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h15 Et le 4e samedi de chaque mois de 13h30 à 16h30.

Téléphone : 02 37 26 98 86

Courriel : [piz.chartres-metropole@ijcentre.fr](mailto:pij.chartres-metropole@ijcentre.fr)

Page Facebook : Point information jeunesse Chartres métropole



Retrouvez toutes les informations de notre village sur l'application gratuite Panneau Pocket.
Fin mai, il y a 661 smartphones ou tablettes qui possèdent Denonville dans leurs favoris.

LE TERRAIN DE TENNIS

Le terrain de tennis est disponible. Vous pouvez retrouver les conditions d'accès sur le site ou en vous adressant à la mairie.



Tarif : 30 € par an et par foyer + 20 € de caution pour la clé

PISCINE

Comme chaque été, la piscine ouvrira en juillet et août.
La piscine ouvrira le samedi 1er Juillet. Bertrand surveillera la baignade du mardi au dimanche aidé par 2 jeunes : Manuel en juillet et Juliette en Août.



Elle sera ouverte du mardi au dimanche de 14h00 à 18h45.
Tarif : 2.50 € l'entrée ou 35 € les 20 entrées

INSCRIPTION SIVOS AUNEAU 2023/2024

Les feuilles d'inscription pour les bus du collège, de la primaire et de la maternelle sont téléchargeables sur le site su SIVOS. Les fiches imprimées sont à votre disposition dans le hall du SIVOS AUNEAU et ne seront pas distribuées par les chauffeurs.

<https://sivos-canton-auneau.com/inscriptions/>

RAPPEL URBANISME

En matière d'urbanisme, des démarches différentes sont à effectuer en fonction de votre projet.

Ainsi, si vous souhaitez agrandir votre habitation, effectuer des travaux ou encore installer un abri de jardin, la demande préalable de travaux est exigée. Retrouvez les informations sur le site internet de Denonville en scannant le QR code ou sur :



www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319

ARRETE D'INTERDICTION DE CIRCULATION

Après deux années de discussions et de négociations, un accord a été trouvé pour dévier les camions des carriers qui traversaient des villages de la Beauce pour rejoindre l'Île-de-France. La circulation des véhicules de transport de marchandise supérieure à 19 tonnes sur la D17 est désormais interdite suite à un arrêté départemental.

DECLARATION POUR LES PROPRIETAIRES D'UN BIEN IMMOBILIER



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Tous les propriétaires de biens immobiliers à usage d'habitation, particuliers et entreprises, doivent déclarer l'occupation de leurs logements sur l'espace « Gérer mes biens immobiliers » du site impots.gouv.fr.
Dernier délai : 30 juin 2023 inclus

RECRUESCENCE DES VOLS LA GENDARMERIE VOUS INFORME

Suite à une recrudescence des vols dans notre secteur, veillez à bien fermer les portails, rentrer les véhicules...
Il a été constaté des vols dans les camping-cars, voitures, du carburant....



N'intervenez jamais seul.
Contactez le 17 ou 02 37 31 70 19.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS Jeudi 26 Octobre

Seront collectés uniquement les vieux mobiliers, literies usagées et objets métalliques ou plastiques au rebut.
Tout autre type de déchets doit être emporté en déchetterie.

Plus d'information : Chartres-metropole.fr

Il faudra sortir vos encombrants le mercredi 25 octobre à partir de 19h00.

PRESERVATION DES RESSOURCES EN EAU

Économiser l'eau à la maison : les bons gestes

Nous pouvons adopter des gestes simples chez nous :

- **Chassons et réparons les fuites** au niveau des robinets et des chasses d'eau ! Une chasse d'eau qui fuit gaspille 600 L d'eau par jour.
- **Préférons la douche au bain.** Une douche = 40 à 80 L ; un bain entre 150 et 200 L.
- **Ne laissons pas couler l'eau du robinet** pendant la vaisselle, quand nous nous lavons les dents ou encore lors de la douche. Fermer le robinet pendant le brossage des dents permet d'économiser 350 L d'eau par semaine.
- **Lançons** le lave-linge et le lave-vaisselle quand ils sont pleins.
- **Coupons l'arrivée d'eau** quand nous partons plusieurs jours du domicile.
- **Récupérons et réutilisons** l'eau coulant du robinet avant d'obtenir la bonne température ainsi que l'eau de pluie pour arroser le jardin, les plantes, etc.
- **Arrosons le jardin le soir uniquement.** Utilisons un paillage pour conserver plus longtemps l'humidité, et donc, arroser moins souvent.
- **Investissons** dans des robinets munis de mitigeurs et de mousseurs, dans des pommeaux de douches économes, et dans des électroménagers peu gourmands en eau.
- **Installons un réducteur de pression** pour réduire le débit d'eau qui s'écoule des appareils sanitaires, et donc, moins gaspiller.



Nous pouvons adopter de bons gestes :

- **Déposons en déchetterie** tous les restes de produits dangereux : pots de peinture, solvants, décapants, détartrants chimiques, pesticides (insecticides, fongicides, herbicides), huiles de vidange ou de friture, etc. Limitons leur usage. Il existe par exemple une multitude de recettes pour les produits ménagers et lessiviels à base de savon, bicarbonate et vinaigre.
- **Ne jetons surtout pas de « petits polluants »**, comme les médicaments en surplus ou périmés, dans les toilettes. Ils sont collectés en pharmacie.
- **Ne versons pas** dans le caniveau ou le fossé de l'eau polluée par ces produits.
- **Ne jetons rien dans la nature** : emballages, poubelles, piles usagées, déchets verts, encombrants ... L'eau de pluie embarquera les polluants vers la rivière ou la nappe phréatique.
- **Limitons** les déchets : emballages réutilisables, achats en vrac, produits durables et non jetables, etc.
- **Au jardin, n'utilisons pas d'engrais chimiques** et remplaçons les par les déchets verts, engrais verts ou compost qui sont, dans des quantités raisonnables, moins risqués pour la nappe phréatique.

Les numéros d'urgence

- 112** : Numéro unique pour les urgences relevant de la Police, Gendarmerie, SAMU et Sapeurs-Pompiers dans l'un des Pays de l'Union Européenne
- 15** : urgences médicales
- 17** : police
- 18** : pompiers
- 114** : numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes.
- 115** : Samu social
- 09 72 67 50 28** : Électricité - coupure d'électricité
- 3114** : prévention suicide
- 3989** : tabac info service
- 09 80 98 09 30** : alcool info services
- 0 800 00 56 96** : stop-djihadisme (permet à toute personne ayant un doute sur une radicalisation ou un questionnement sur le sujet, de s'informer.)
- 0 800 05 95 95** : SOS Viols Femmes
- 3919** : Violences conjugales
- 116 006** - France victimes (violences physiques, sexuelles ou psychologiques, au sein de la famille ou en dehors, d'un accident de la route, d'un vol ou d'une escroquerie, ou de n'importe quel autre fait qui vous porte préjudice...)
- 3977** : maltraitance personnes âgées ou handicapées
- 119** : Enfance maltraitée (enfants en danger ? parents en difficulté ? le mieux, c'est d'en parler).
- 3018** : contre le cyberharcèlement et problèmes des jeunes sur Internet et réseaux sociaux - gratuit, anonyme, confidentiel
- 3020** : harcèlement à l'école (écoute et prise en charge au service des familles et des victimes de harcèlement à l'école)

1 bouche, 1 nez, 2 yeux
Apprenez aux enfants
le 112 pour un appel
d'urgence.

SAMEDI 24 JUIN
FÊTE DE LA SAINT JEAN
AU STADE EMILE SUREAU
Animations à partir de 14h30
Structures gonflables pour enfants et adultes
Soirée animée par un DJ
Feu d'Artifice à 22h45
Embrasement du feu à 23h30

Buvette & petite restauration sur place
 Paiement : CB / Chèque / Espèce

DENONVILLE

DG Anim28

CFL
Denonville

VAL DE FRANCE

Pour toute information complémentaire, vous pouvez nous contacter au 07 82 92 41 71 ou par mail : cflidenonville@gmail.com

Les masques tombent en compagnie des Gamell

Retrouvez nous pour un match d'impro Avec Les Awoindus

Vendredi 23 juin 2023
 À 20h30
 À la salle polyvalente de Denonville

Entrée au chapeau

CONTACT POUR TOUT RENSEIGNEMENT
 06.76.03.82.26
lesclesdeschamps28700@gmail.com

Programme prévisionnel du CFL

- Samedi 24 juin**
 Feu de la Saint-Jean
- Samedi 23 septembre**
 Soirée Karaoké
- Dimanche 12 novembre (matin)**
 Bowling (enfants de 7 à 17 ans)
- Dimanche 12 novembre**
 Après-midi jeux
- Samedi 18 novembre**
 Soirée Beaujolais Nouveau
- Dimanche 10 décembre (après-midi)**
 Noël des enfants (jusqu'à 6 ans)

Informations :

- 07 82 92 41 71
cflidenonville@gmail.com

NOTRE ASSOCIATION CULTURELLE VOUS PROPOSE
 UNE SORTIE NATURE ET DÉCOUVERTE
 LE SAMEDI 01 JUILLET 2023 !
 Maison botanique de Boursay, visite guidée accompagnée de...
 quelques surprises fluides et douces. tarif : 10 €/personne

TRAJET - DENONVILLE / BOURSAY

Réunion d'information
 VENDREDI 16 JUIN à 19h45
 à la mairie de Denonville - Venez nombreux !

Informations :

- 06 76 03 82 26
lesclesdeschamps28700@gmail.com

Mairie de Denonville, Adonville et Monvilliers

Horaires d'ouverture : lundi de 17h à 19h, jeudi de 10h à 12h, vendredi de 15h à 17h.

Sur rendez-vous en téléphonant au 02 37 99 62 19

Courriel : mairie.denonville@wanadoo.fr - Site internet : www.denonville.fr - Application : Panneau pocket

Rédaction et mise en page : Myriam DELACHAUME et Bénédicte BESNIER

Membres du comité : Madame Le Maire Evelyne LAGOUTTE - Jocelyne BENOIST - Stéphane LEROY